



**FICHE DE POSTE**  
**- ENTRAINEUR DE CLUB DE VOLLEY-BALL -**

**Objet** : Missions d'encadrement de la pratique du volley-ball au sein du club de l'ASPTT Caen

**Nature du contrat** : Contrat à Durée Indéterminée sur montage plan sport emploi (DRJSCS)

**Début du contrat** : septembre 2014

**Employeur** : ASPTT CAEN  
Rue de la Hache  
14000 CAEN

**Lieu d'exercice** : Caen et sa périphérie dans un rayon de 30 km

**Rémunération** : SMIC majoré de 17,8% correspondant au groupe 3 de la CCNS (1200 euros environ nets/mois) + Prise en charge des déplacements liés à l'activité professionnelle

**Descriptif des missions :**

L'entraîneur de club devra :

- Assurer les entraînements (indoor et beach) qui lui sont confiés
- Assurer la gestion des équipes (adultes et jeunes) qui lui sont confiées
- Assurer des opérations de développement dans les écoles (smashy, périscolaire)
- Rendre-compte régulièrement de son travail
- Se former régulièrement pour atteindre le niveau d'exigence requis
- Participer au projet du club par son investissement, ses propositions, ses analyses

Ces missions entraîneront un temps de travail principalement en soirée et en week-end.

**Diplômes exigés**

BPJEPS ou DEJEPS ou BE1 Volley-ball et EF1 au minimum. Le candidat devra s'engager dans un processus de formation en adéquation avec les compétences attendues pour le poste.

**Qualités attendues**

L'entraîneur de club devra avoir une solide expérience dans le volley-ball. Il devra être autonome et responsable dans son travail. Il devra dégager une image dynamique, volontaire et respectueuse des valeurs du sport et du club. De plus, il devra participer à une communication efficace entre les différents acteurs.

**Profil**

Une bonne connaissance du volley-ball est indispensable. Une bonne maîtrise de l'outil informatique est également indispensable. Le candidat doit être titulaire du permis B.